

Ocean Viking: la «quasi-totalité» des migrants encore en zone d'attente libres de partir

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 6 minutes

Écouter cet article

Se connecter à lefigaro.fr avec Google



Patrick P

patrick.pastor56@gmail.com

Continuer en tant que Patrick



Des hommes secourus par le navire *Ocean Viking* à Hyères, dans le sud de la France, le 11 novembre 2022. CHRISTOPHE SIMON / AFP

123 des 234 migrants débarqués de ce navire la semaine dernière étaient encore hébergés dans un centre de vacances à Hyères. 15 d'entre eux étaient maintenus dans une zone d'attente.

La cour d'appel d'Aix-en-Provence a validé vendredi 18 novembre la remise en liberté de la «quasi-totalité voire la totalité» des 108 rescapés du navire humanitaire *Ocean Viking* dont les dossiers avaient fait l'objet d'un appel du parquet, a-t-elle indiqué à l'AFP.

Sur les 234 migrants débarqués la semaine dernière à Toulon du bateau de l'association SOS Méditerranée, il en restait 123 dans le centre de vacances où ils ont été hébergés, sur la presqu'île de Giens, à Hyères, selon la dernière communication de la Préfecture du Var.

Quinze personnes dans une zone d'attente

Quinze d'entre eux avaient été maintenus dans cette zone d'attente par le tribunal de Toulon. Les 108 autres étaient eux dans l'attente de la décision de la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui a étudié leurs dossiers entre ce mercredi et ce jeudi.

Pour ces 108 personnes, les juges des libertés et de la détention de Toulon avaient décidé mardi soir de se dessaisir, n'ayant pas eu le temps de traiter leurs cas dans le délai imparti de 24 heures. Les migrants étaient donc en théorie libres, mais le parquet de Toulon avait fait appel de ces décisions, les obligeant donc à rester dans la zone d'attente le temps de la décision de la justice. *«Il y a eu une très forte mobilisation de la cour d'appel pour répondre dans le délai»* de 48 heures, a déclaré vendredi auprès de l'AFP Renaud Le Breton de Vannoise, premier proutident de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Finalement, ces 108 dossiers ont été traités dans les temps et la cour a confirmé la *«quasi-totalité voire la totalité»* des décisions prises en première instance, permettant aux migrants concernés de quitter la zone d'attente s'ils le souhaitent. Il reste encore *«une dizaine de dossiers»* à traiter à la cour d'appel, selon le premier proutident: des cas correspondant à d'autres contestations des décisions de première instance, notamment de la part des migrants dont le juge des libertés et de la détention avait estimé qu'ils devaient rester en zone d'attente.

Une soixantaine de migrants déjà redirigés

Au total, la majorité des rescapés de l'*Ocean Viking* ont donc obtenu le droit de quitter la zone d'attente. Sur les 234, la soixantaine de migrants qui avaient déjà obtenu le droit de demander l'asile avait été redirigée vers d'autres structures.

44 autres avaient été reconnus mineurs et avaient été hébergés dans des structures d'accueil mises à disposition par le département du Var. 26 d'entre eux en étaient déjà partis jeudi soir, avait annoncé le conseil départemental. Le miniprout de l'Intérieur Gérald Darmaproust avait annoncé lundi qu'il voulait expulser au moins 44 des migrants, dont les demandes d'asile ont déjà été refusées. Ces migrants font partie des 123 encore à Giens.

À VOIR AUSSI - Ocean Viking: la France prévoit d'expulser 44 des 234 rescapés